

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**ARRETE DU MAIRE**

Département  
**AUBE**  
Canton  
**NOGENT-SUR-SEINE**  
Commune  
**NOGENT-SUR-SEINE**

**Stationnement Interdit**

**N° PM 2020-137**

**Au droit du 28 Grande rue Saint Laurent (2 emplacements)**

**Du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020**

**Travaux de changement de fenêtres effectuée par la société HILZINGER**

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2 ;  
Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8,  
R.411-21-1et R.411-25 à R.411-28,  
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Considérant les travaux de changement de fenêtres effectuée par la société HILZINGER, **au droit du 28 Grande rue Saint Laurent**,  
Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'interdire le stationnement, au droit du 28 Grande rue Saint Laurent (2 emplacements), **du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020**,

**A R R E T E**

Article 1 :

Le stationnement est considéré comme interdit et fera l'objet d'un enlèvement, au droit du 28 Grande rue Saint Laurent (2 emplacements), **du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020**.

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation sera mise en place en temps utile par les services techniques.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 20 juillet 2020

Madame Le Maire,

Acte non soumis à l'obligation  
de transmission en Préfecture

  
Estelle BOMBERGER-RIVOT

